

Assemblée communale du 13 décembre 2023

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber
Présents : 77 citoyennes et citoyens
Scrutateurs : M. Pierre Scyboz (Route de Bulle 40)
Mme Monique Foucart

Assemblée ouverte à 20h03.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 24 novembre 2023
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 67

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée, ce qui facilite la rédaction du PV. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 10 mai 2023** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la Commune).
2. **Information sur le coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques à 84.3%**
3. **Budget 2024**
 - 3.1 Investissement relatif à la déchetterie du Village & bâtiment de l'édilité
 - 3.1.1 Rapport de la commission financière
 - 3.1.2 Vote de l'investissement
 - 3.2 Investissement relatif à l'assainissement du site pollué des Chéseaux
 - 3.2.1 Rapport de la commission financière
 - 3.2.2 Vote de l'investissement
 - 3.3 Investissement relatif au remplacement de conduites d'approvisionnement en eau potable
 - 3.3.1 Rapport de la commission financière
 - 3.3.2 Vote de l'investissement
 - 3.4 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements
 - 3.4.1 Rapport de la commission financière
 - 3.4.2 Vote du budget du compte de résultats et du compte des investissements
4. **Présentation de la planification financière 2024-2028**
5. **Approbation de la modification des statuts de l'association de communes Mobul**
(les statuts sont à disposition auprès du secrétariat communal et figurent sur le site internet de la commune)
6. **Approbation de la révision des statuts de l'association intercommunale du bassin de la Sionge**
(les statuts sont à disposition auprès du secrétariat communal et figurent sur le site internet de la commune)
7. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 2023

Pascal Lauber : Le procès-verbal figure dorénavant sur le site internet de la Commune. Je vous rappelle qu'il est également à disposition au bureau communal. Avez-vous des questions, remarques ou observations ?

Aucune question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 MAI 2023

**69 OUI
2 NON
5 ABSTENTIONS**

Le procès-verbal du 10 mai 2023 est adopté.

Tractanda 2 : Information sur le coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques à 84.3%

Pascal Lauber : Grâce à une gestion rigoureuse des finances communales par le Conseil, nous avons pu bénéficier d'une importante réduction du coefficient d'impôt ces deux dernières années. Lors de la dernière assemblée du mois de mai, je vous avisais que dès l'an 2023, le taux retrouverait son origine et serait à nouveau fixé à 84,3 %. Je tenais juste à vous préciser que pour élaborer le budget 2024 c'est également ce taux de 84,3 % qui a été pris en considération.

Tractanda 3 : Budget 2024

3.1 Investissement relatif à la déchetterie du Village & bâtiment de l'édilité

Structure fonctionnelle	Budget 2024		Budget 2023		Facture 2022	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	707 000,00		107 000,00			
61 Circulation routière	707 000,00		107 000,00			
615 Routes communales	707 000,00		107 000,00			
6155 Routes communales	707 000,00		107 000,00			
5010.00 Correction du chemin de la Cigna	107 000,00		107 000,00			
5040.00 Aménagement / rénovation de la déchetterie du village - Secteur édilité	600 000,00					
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2 980 700,00		1 588 800,00	681 103,40	19 000,00	
71 Approvisionnement en eau	250 000,00			686 421,30		
710 Approvisionnement en eau	250 000,00			686 421,30		
7101 Approvisionnement en eau (communal)	250 000,00			686 421,30		
5031.00 Construction et rénovation du réseau d'eau				686 421,30		
5031.01 Remplacement de conduites	250 000,00					
72 Traitement des eaux usées	1 560 700,00		1 588 800,00	94 682,10	19 000,00	
720 Traitement des eaux usées	1 560 700,00		1 588 800,00	94 682,10	19 000,00	
7201 Traitement des eaux usées (communal)	1 560 700,00		1 588 800,00	94 682,10	19 000,00	
5032.00 Construction de canalisations	23 000,00		49 000,00			
5032.01 Mise en séparatif	1 490 000,00		1 500 000,00	57 649,60		
5020.00 Contribution d'équipement à la STEP Régionale	47 700,00		39 800,00			
6370.00 Taxes de raccordement épurateur de ménages privés / TVA 7 %				37 032,50	19 000,00	
73 Gestion des déchets	900 000,00					
730 Gestion des déchets	900 000,00					
7301 Gestion des déchets (communale)	900 000,00					
5040.00 Aménagement / rénovation de la déchetterie du village - Secteur déchetterie	900 000,00					
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	270 000,00					
769 Autre lutte contre la pollution de l'environnement	270 000,00					
7690 Autre lutte contre la pollution de l'environnement	270 000,00					
5000.01 Assainissement du site pollué des Chénoises	270 000,00					
8 ECONOMIE PUBLIQUE				70 900,00		
82 Sylviculture				70 900,00		
825 Sylviculture				70 900,00		
8250 Sylviculture				70 900,00		
5050.00 Participation à la Corporation forestière du Malenco				70 900,00		
9 FINANCES ET IMPÔTS						19 000,00
99 Postes non ventilables						681 103,40
999 Clôture						19 000,00
9990 Clôture						19 000,00
6900.00 Report de recettes au bilan						681 103,40
6900.00 Report de dépenses au bilan						19 000,00
Investissement net	3 687 700,00		1 766 400,00	1 766 400,00	686 103,40	686 103,40
	3 687 700,00	3 687 700,00	1 766 400,00	1 766 400,00	686 103,40	686 103,40

Pascal Lauber : Le Conseil communal avait pour rôle d'optimiser l'endroit actuel de la déchetterie et de trouver des solutions quant à l'édilité qui ne dispose pas de locaux adéquats. Ainsi je vais immédiatement céder la parole à André Grangier pour qu'il vous donne des explications.

André Grangier : Bonsoir à toutes et à tous. Pour entrer dans le vif du sujet, ce point figurait au programme de cette assemblée et pour éviter de faire durer le suspense plus longtemps, le Conseil communal a décidé de retirer ce projet des investissements 2024. Nous avons quand même décidé de vous présenter brièvement le contour de ce projet et ce qui a été fait durant l'année 2023. Bien sûr que l'on regrette cette décision mais elle est totalement justifiée et nécessaire également. Comme l'a dit Pascal, au budget 2023 un montant de CHF 10'000.— avait été alloué pour mener une étude concernant l'actuel bâtiment de la déchetterie. La situation actuelle, je pense que vous la connaissez toutes et tous. Ce bâtiment commence gentiment à ne plus répondre aux besoins actuels avec l'augmentation de la population et de ce fait une augmentation des déchets ; les abords du bâtiment avec le compacteur à papier qui prend la pluie ; il n'y a pas un vrai local dédié à l'édilité et certains déchets sont collectés une fois par année, notamment les déchets encombrants ainsi que la ferraille.



Quelques photos pour illustrer cela. Il est vrai que ce n'est pas un bâtiment très sexy au niveau de son environnement. Le but de ce projet, Pascal l'a aussi brièvement évoqué, était d'optimiser au maximum la surface et le volume mis à disposition de cette parcelle afin de pouvoir bénéficier d'un outil de travail qui soit vraiment performant et qui réponde aux besoins actuels et futurs. On a différencié deux axes :

- Déchetterie
 - Agrandir / optimiser la déchetterie actuelle
 - Couvrir la nouvelle benne à papier
 - Dans la mesure du possible, pouvoir accueillir d'autres déchets
 - Installer des panneaux photovoltaïques en toiture
- Edilité
 - Créer une zone dédiée à l'édilité comprenant : garage pour 2 véhicules, borne de recharge pour véhicules électriques, bureau, WC, local matériel, atelier, ...

3. Bases légales



- Art. 16 du règlement communal relatif à la gestion des déchets :
 - Principes régissant le calcul des taxes*
 - ¹ Les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70 % des dépenses occasionnées par les frais d'information, de fonctionnement (frais d'exploitation et frais financiers) du service de collecte et des équipements d'élimination des déchets.
 - ² Le 50 % au moins des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles à la quantité.
- Le règlement communal se base sur la loi cantonale sur la gestion des déchets

Par rapport au règlement communal relatif à la gestion des déchets, et principalement l'article 16, ce sont ces deux articles qui régulièrement ces dernières années font défaut dans nos comptes et là c'est juste un extrait de ce règlement. Ce règlement communal se base sur la loi cantonale sur la gestion des déchets.

En 2023, nous avons élaboré un projet qui est relativement avancé et qui satisfait surtout les objectifs fixés. Bien que la santé financière et la capacité d'investissement de la Commune soit au bonne, cet investissement nécessiterait tout de même un emprunt. Qui dit emprunt, dit amortissement et c'est là que le bât blesse si j'ose dire. Cet amortissement doit se reporter dans le compte de résultat et ce qui ferait que l'on péjorerait encore plus notre taux de couverture qui actuellement a de la peine à arriver au 70% légal. En parallèle nous avons pris contact avec le Canton pour obtenir des renseignements supplémentaires pour savoir comment passer un tel investissement et s'il y avait des dérogations qui étaient possibles. Malheureusement nous n'avons pas reçu de réponse favorable dans ce sens et c'est vraiment la principale raison qui nous a poussé à retirer cet investissement pour l'assemblée de ce soir. Donc si je résume la situation, pour une petite commune comme Morlon, c'est relativement difficile de prévoir un investissement d'une déchetterie parce qu'on voit tout de suite que l'amortissement péjore nos comptes et on ne rentre plus dans les bases légales.

La prochaine étape sera d'entamer des réflexions en début d'année avec l'idée de trouver une vraie solution technique, économique et surtout qui réponde aux exigences légales et d'arriver avec une solution à vous proposer en assemblée de printemps 2024.

Avez-vous des questions ?

David Castella : Ce n'est pas l'ensemble du projet qui est pris en compte pour la partie déchetterie ?

André Grangier : Oui, effectivement, dans le Journal L'Esprit, il y avait 2 positions. Une sur l'édilité et celle sur la déchetterie. Là on a pris en compte que la partie déchetterie, c'est vraiment ça qui nous péjore nos comptes de résultats.

Pas d'autres questions.

3.2 Investissement relatif à l'assainissement du site pollué des Chéseaux

Commune de Morlon Calcul d'investissement

Structure fonctionnelle	Budget 2024		Budget 2023		Facture 2022	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
730 Gestion des déchets	900 000,00					
7301 Gestion des déchets (communale)	900 000,00					
5040.00 Aménagement / rénovation de la déchetterie du village – secteur déchetterie	900 000,00					
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	270 000,00					
769 Autre lutte contre la pollution de l'environnement	270 000,00					
7690 Autre lutte contre la pollution de l'environnement	270 000,00					
5000.01 Assainissement du site pollué des Chéseaux	270 000,00					
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE			70 900,00			
82 Sylviculture			70 900,00			
820 Sylviculture			70 900,00			
8200 Sylviculture			70 900,00			
5550.00 Participation à la Corporation forestière du Moléson			70 900,00			
9 FINANCES ET IMPÔTS					15 000,00	681 103,40
99 Postes non ventilables					15 000,00	681 103,40
999 Clôture					15 000,00	681 103,40
9990 Clôture					15 000,00	681 103,40
5900.00 Report de recettes au bilan					15 000,00	
6900.00 Report de dépenses au bilan						681 103,40
Investissement net	3 687 700,00	3 687 700,00	1 766 400,00	1 766 400,00	696 103,40	696 103,40
	3 687 700,00	3 687 700,00	1 766 400,00	1 766 400,00	696 103,40	696 103,40

Pascal Lauber : Cet investissement résulte d'une situation historique que les dispositions légales actuelles nous obligent à régler. Cela fait depuis 2017 que je vous annonce des coûts de surveillance du site des Chéseaux et les travaux envisagés permettent d'y mettre fin de manière définitive. Je vais immédiatement redonner la parole à André Grangier pour les explications détaillées des travaux.

1. Introduction



- Le site des Chéseaux était il y a plusieurs décennies le lieu où les déchets communaux étaient entreposés comme cela se faisait usuellement dans beaucoup de communes.



André Grangier : Voici le site des Chéseaux pour ceux qui ne connaissent pas ou ne situent pas. Ce site était tout simplement l'ancienne décharge communale active entre 1970 et 1985.

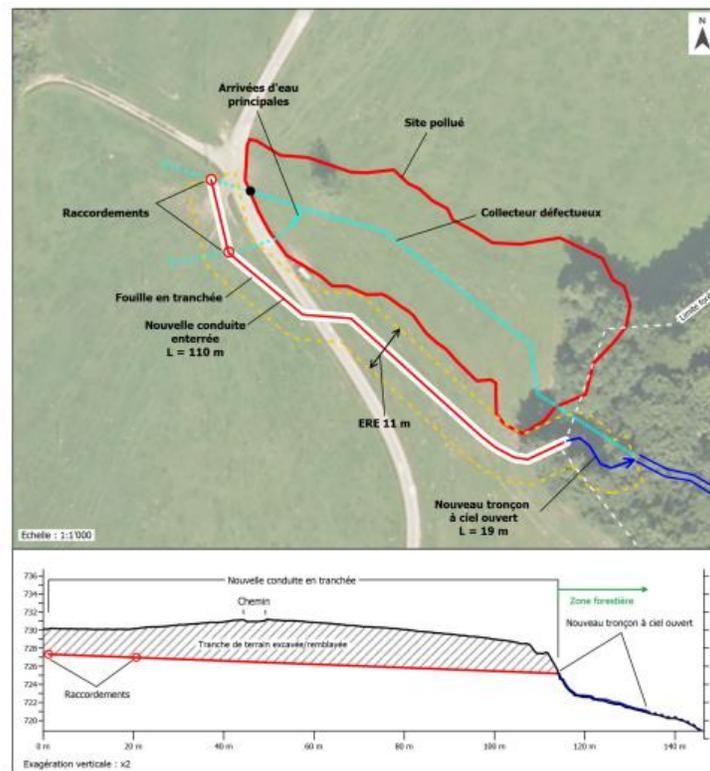


2. Bases légales

- Loi fédérale sur la protection de l'environnement [LPE](#)
- Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués [OSites](#)
- Loi cantonale sur les sites pollués [Lsites](#)
- Règlement cantonale sur les sites pollués [Rsites](#)
- Portail cartographique [Plan](#)

=> Le site doit être assaini

Il y a toute une série de bases légales au niveau fédéral, cantonal ainsi qu'un portail géographique. Sur ce portail géographique, il est indiqué que ce site doit être assaini en priorité. Nous n'avons pas d'autres choix. Depuis 2017 de nombreux travaux ont dû être réalisés afin de proposer la meilleure solution technique et économique. Sous la supervision du SEn et sur mandat de la Commune, Hydrosol a mené ces investigations ; mesures pour identifier la quantité et la nature des substances présentes, nombreux contrôles périodiques, étude de plusieurs variantes d'assainissement et rapports.



La variante qui a été retenue, je ne suis pas non plus un spécialiste en terrassement, mais en résumé, consiste à faire une tranchée, en contournant la zone contaminée, dans laquelle un tuyau sera raccordé de part et d'autre. Cette solution fait vraiment du sens. D'autres propositions étaient par exemple d'enlever tous les déchets, environ 5'000m³ de gravats, donc forcément elle n'a pas été retenue. Je pense que cette solution choisie répond parfaitement aux critères et aux lieux actuels.

5. Coûts



Le montant annoncé dans le journal l'Esprit de 280'000 CHF tenait compte de la variante la plus défavorable. Dans l'intervalle la décision du canton est arrivée et le montant de l'investissement a été ajusté à la baisse.

Tâches	Montant
Travaux réalisés	50 000 CHF
Variante retenue	125 000 CHF
Projet d'assainissement, mise à l'enquête	35 000 CHF
Total	210 000 CHF
Montant de l'investissement	160 000 CHF

Dans le journal L'Esprit le montant annoncé était de CHF 280'000.—. A ce moment-là, quand nous avons fait les budgets, nous n'avions pas encore la réponse définitive du SEN, qui est tombée quelques jours après. Comme nous voulions faire ces travaux en 2024 car de toute façon on n'a pas le choix, nous avons mis un montant suffisamment grand pour avoir un petit peu de réserve. Les coûts des travaux réalisés depuis 2017 jusqu'à maintenant se montent à CHF 50'000.—. La variante retenue coûte environ CHF 125'000.— pour la tranchée et des frais annexes comme le projet d'assainissement, la mise à l'enquête pour un montant de CHF 35'000.—. Cela fait un montant total tout compris de CHF 210'000.—. Le montant de l'investissement demandé est de CHF 160'000.—

6. Financement



L'entier des travaux est subventionné à hauteur de 40% par la confédération, 30% par le canton et les 30% restant sont à la charge de la Commune.

Répartition	Montant (210 000)
40% pour la Confédération	84 000 CHF
30% pour le Canton	63 000 CHF
30% pour la Commune	63 000 CHF

La part de la Commune sera financée par la trésorerie /fonds propres

Selon les lois fédérales et cantonales, nous sommes subventionnés pour ces travaux-là à hauteur de 40% par la Confédération, 30% par le Canton, et les derniers 30% sont à la charge de la Commune. Le financement n'est pas seulement pour les travaux d'assainissement mais vraiment l'entier du projet, y compris ces CHF 50'000.— déjà payés. En répartissant les CHF 210'000.—, la charge de la Commune sera de CHF 63'000.—, financés par la trésorerie et fonds propres de la Commune. Nous n'aurons pas besoin de faire un crédit par rapport à ça. Avez-vous des questions ?

Hervé Barbey : On parle d'assainissement de site pollué mais si je comprends bien, on détourne le ruisseau du site pollué en lui-même. Est-ce qu'à terme on sera amené à quand même assainir cette zone-là ? Parce que l'on n'assainit pas vraiment l'ancienne décharge.

André Grangier : C'est une bonne question. J'ai dû aller regarder un petit peu ce qu'il y avait dessous. Une conduite a été construite au fur et à mesure que la décharge avançait et en fait c'est bien là le problème. Cette conduite-là est fissurée aux raccords. Ce sont les eaux qui, depuis la

surface, rentrent là-dedans et qui après, par période surtout de fortes pluies comme maintenant, drainent les détritiques plus bas.

Hervé Barbey : Le fait que les déchets restent quand même finalement ici, ça ne pose pas forcément de problème ?

André Grangier : Pas du tout. Evacuer 5'000 m³ ce serait un autre montant, plus que le million.

Pas d'autres questions.

3.2.1 Rapport de la commission financière

Pascal Lauber : Vu qu'il s'agit d'une dépense, la commission financière l'a analysée et je vais céder la parole à son président Monsieur Christian Grandjean.

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean qui en rappelle notamment sa composition, Mmes Martine Gapany et Laurence Grandjean, MM. Pierre-Yves Binz, Steve Bulgarelli et Christian Grandjean.

3.2.2 Vote de l'investissement

Pascal Lauber : Merci Monsieur Grandjean. Vous connaissez ainsi tous les éléments.

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A L'ASSAINISSEMENT DU SITE POLLUE DES CHESEAUX

**75 OUI
2 NON
0 ABSTENTIONS**

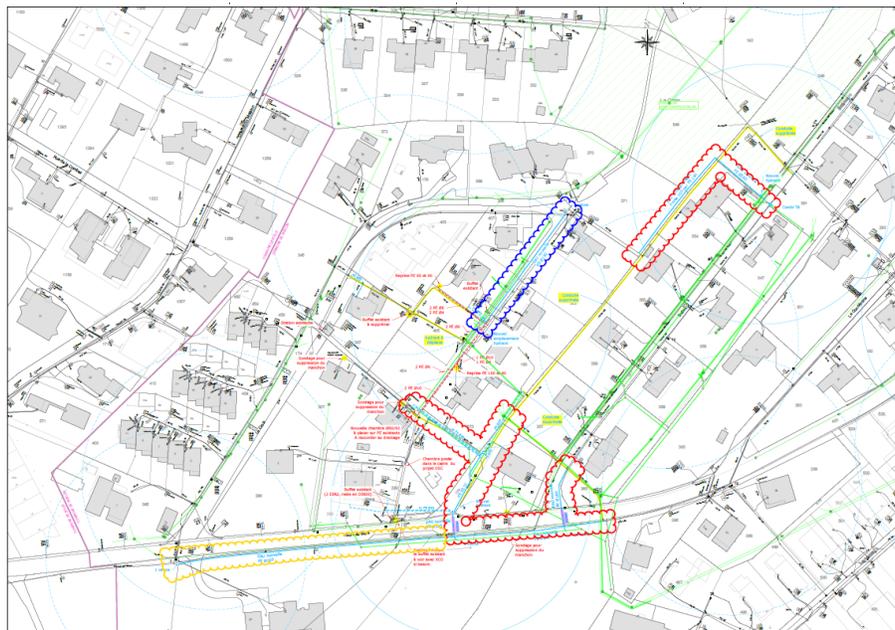
L'investissement relatif à l'assainissement du site pollué des Chéseaux est accepté.

3.3 Investissement relatif au remplacement de conduites d’approvisionnement en eau potable

Structure fonctionnelle	Budget 2024		Budget 2023		Facture 2022	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	707 000,00		107 000,00			
61 Circulation routière	707 000,00		107 000,00			
615 Routes communales	707 000,00		107 000,00			
6150 Routes communales	707 000,00		107 000,00			
5010.00 Correction du chemin de la Cagea	107 000,00		107 000,00			
5040.00 Aménagement / rénovation de la déchetterie du village – secteur édilité	600 000,00					
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 980 700,00		1 588 500,00		681 103,40	15 000,00
71 Approvisionnement en eau	250 000,00				586 421,30	
710 Approvisionnement en eau	250 000,00				586 421,30	
7101 Approvisionnement en eau (communal)	250 000,00				586 421,30	
5031.00 Construction et rénovation du réseau d'eau					586 421,30	
5031.01 Remplacement de conduites	250 000,00					
72 Traitement des eaux usées	1 560 700,00		1 588 500,00		94 682,10	15 000,00
720 Traitement des eaux usées	1 560 700,00		1 588 500,00		94 682,10	15 000,00
7201 Traitement des eaux usées (communal)	1 560 700,00		1 588 500,00		94 682,10	15 000,00
5032.00 Construction de canalisations	23 000,00		49 000,00		57 649,60	
5032.01 Mise en séparatif	1 490 000,00		1 500 000,00			
5620.00 Contribution d'investissement à la STEP régionale	47 700,00		39 500,00		37 032,50	
6370.00 Taxes de raccordement épuration de ménages privés / TVA 7.7%						15 000,00
73 Gestion des déchets	900 000,00					

Pascal Lauber : Le dernier investissement concerne le remplacement de conduites d’eaux usées. Lors de la mise en séparatif du secteur « Bellevue-La Croix », laquelle a fait l’objet d’un budget d’investissement adopté l’an dernier mais reporté à 2024, diverses fouilles vont être ouvertes dans ce secteur qui mettront au jour les conduites communales d’approvisionnement en eau potable. Il y a des opportunités dans les travaux à faire et je vais donner la parole à notre Vice-syndic qui va vous expliquer ce projet.

Patrick Audemars : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. C'est dans le cas du secteur des travaux du séparatif de « Bellevue-La Croix » comme l’a dit Pascal, que nous avons la volonté de profiter des fouilles ouvertes pour améliorer et rénover notre réseau d'eau. Notre mandataire Eau Sud qui s'occupe de notre réseau d'eau, nous a présenté 3 variantes et on en a retenu 2. La troisième variante peut être faite après et n’est pas du tout touchée par les travaux que nous avons à faire pour le séparatif.



Je vous montre ici une première variante en rouge. Ce sont des fouilles qui seront ouvertes dans le cadre des travaux d'épuration. Le but est d'améliorer nos conduites, de les remplacer et les rénover en profitant de toutes les ouvertures de fouilles déjà existantes pour remplacer ceci. Dans le même cadre, chez Monsieur Seydoux et la famille Barbey, on a aussi cette route qui sera ouverte et le but est de remplacer aussi les conduites existantes qui sont actuellement dans ce quartier. On ne va pas ouvrir ce secteur-là pour l'épuration, mais on va quand même remettre une conduite d'eau ici pour améliorer le maillage, le but étant de canceler une conduite existante pour des raisons d'entretien. Si dans le futur nous devons avoir des fissures dans cette conduite, il serait très difficile de les atteindre étant donné que maintenant ça s'est construit et qu'il y a des aménagements extérieurs qui ont été réalisés. Le but est de mettre une nouvelle conduite dans la route comme ça si un jour on devait avoir une fuite, on est dans un bien commun et on n'aura pas besoin d'intervenir sur des parcelles privées où c'est toujours relativement cher pour faire des réparations sur les conduites. Voilà ce que je peux dire par rapport à ces travaux. Avez-vous des questions liées à ces plans ?

Alain Publio : Bonsoir, juste une question par rapport à Bellevue en haut à droite, c'est derrière notre maison, là vous passez où ? Chez nous, chez le voisin ?

Patrick Audemars : Chez le voisin dans la parcelle de Monsieur Binz.

Alain Publio : Ok, merci.

Christiane Comte : J'aimerais juste savoir pourquoi sur le plan que vous nous avez présenté, il n'y a pas les travaux rouges qui sont déjà marqués ou pourquoi il n'y a pas des explications qui auraient pu être faites un peu plus grand pour que l'on se rende compte avant de venir.

Patrick Audemars : Effectivement. Le plan a différentes couches et on ne s'est pas rendu compte qu'il manquait une couche. On s'en est rendu compte lundi soir lors de la séance du Conseil et j'ai fait corriger le plan que l'on vous présente ici ce soir. Moi je l'avais ainsi avec les zones qui étaient mentionnées pour que l'on entoure bien ce que ça concerne et puis respectivement lorsqu'on a fait L'Esprit cette couche a disparu. C'est techniquement quand on fait les plans, une couche avait disparu.

Juliette Pugin : En haut de chez moi, vous cassez la route ou pas ?

Patrick Audemars : Alors non pas du tout. Là on va faire des pousse-tubes en faisant des forages dirigés. Nous n'avons pas prévu de casser la route ni pour l'épuration, ni pour l'eau. Cependant on va devoir faire 2 forages dirigés ici et 2 forages dirigés ici, on ne va pas pouvoir tout passer dans un seul forage parce que les conduites liées à l'épuration sont des conduites assez conséquentes. On devra faire 2 interventions en forages dirigés, la route ne sera pas touchée.

Juliette Pugin : Ils mettent une autre conduite à côté de celle qui existe pour l'eau consommable ?

Patrick Audemars : L'adduction d'eau ou l'eau claire ?

Juliette Pugin : L'adduction d'eau.

Patrick Audemars : On va remplacer effectivement des conduites ici et puis on va les mettre à côté des eaux claires et des eaux usées qu'on a à mettre pour le séparatif.

Pas d'autres questions.

3.3.1 Rapport de la commission financière

Pascal Lauber : Avant d'écouter le rapport de la commission financière, je tiens encore juste à préciser que le financement aura lieu par un financement propre. Je cède maintenant la parole à Monsieur Christian Grandjean.

Le rapport de la commission financière est lu par M. Christian Grandjean.

3.3.2 Vote de l'investissement

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF AU REMPACEMENT DE CONDUITES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

**72 OUI
2 NON
3 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif au remplacement de conduites d'approvisionnement en eau potable est accepté.

3.4 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements

Les chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

Il n'en ressort aucune intervention.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 750'700.00
Soit 24%	
Intercommunal	Fr. 903'000.00
Soit 30%	
Total	Fr. 1'653'700.00
	54%

Pascal Lauber : Une petite explication que je fais chaque fois aussi ; au niveau des charges liées voilà ce que ça donne pour notre Commune. Au niveau cantonal, on a CHF 750'700.— de charges liées, au niveau intercommunal avec l'ensemble des associations CHF 903'000.—. Donc on a sur notre budget de 3 millions, CHF 1'653'700.— de charges liées. Un petit peu plus que la moitié, c'est plus ou moins stable par rapport au budget total, mais on peut vraiment remarquer que les charges liées ont pris l'ascenseur pour l'ensemble des communes.

3.4.1 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport et préavis. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean.

3.4.2 Vote du budget du compte de résultats et du compte des investissements

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

72 OUI
1 NON
4 ABSTENTIONS

Le budget du compte de résultats et du compte des investissements est accepté.

Tractanda 4 : Présentation de la planification financière 2024-2028

Pascal Lauber : Je poursuis avec la planification financière 2024-2028. Il s'agit d'un outil travail, le résultat est soumis à des incertitudes et à des limites. Il a été repris tel qu'il a été présenté dans L'Esprit no 67, chapitre par chapitre.

On voit au résultat final que les choses se compliquent un petit peu pour nous, mais aussi pour l'ensemble des communes de la Gruyère depuis l'année 2028 où quand vous avez en bas un chiffre avec un « moins » c'est un bénéfice qui est provisionné, quand il n'y a rien devant c'est un montant négatif.

Le président de la commission financière l'a relevé plusieurs fois, au niveau des recettes fiscales nous avons été très prudents, on ne s'est basé que sur les indications du Service Cantonal des Contributions. Au niveau des charges, il y a un certain nombre de charges liées avec les projets en cours dans la région qui vont prendre l'ascenseur. Ces charges, on devrait les payer et les assumer, les premières d'une façon importante, depuis l'année 2028.

La commission financière a aussi été priée d'analyser et regarder la planification financière de ces années 2024 à 2028.

Aucune question ou remarque.

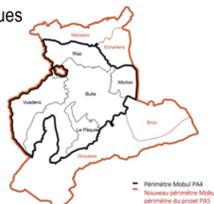
Tractanda 5 : Approbation de la modification des statuts de l'association de communes Mobul



Association de communes Mobul 

- De 2006 à ce jour, Mobul est constituée des communes de Bulle, Le Pâquier, Riaz et Vuadens
- Dès le 1^{er} janvier 2024, Mobul sera rejointe par les communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens
- Ainsi les périmètres fédéraux, cantonaux et de l'agglomération seront identiques

=
Avantage lors du dépôt des futurs projets
d'agglomération (PA)



Samuel Barras : Bonsoir à toutes et tous. Concernant Mobul, il s'agit ce soir de vous soumettre pour acceptation les statuts modifiés au 1^{er} janvier 2024 de l'association de communes Mobul. Une information détaillée vous a été transmise via le journal L'Esprit, je ne reviendrai donc pas sur le détail mais relèverai ici quelques points importants.

En 2006 en mesure d'accompagnement à la construction de la route de contournement H189, des discussions ont été entamées pour former une agglomération ; ayant directement pris part : Bulle, Le Pâquier, Morlon, Riaz et Vuadens. Ces communes ont finalement décidé de s'unir en association pour former la maintenant bien connue, Mobul. Cette association s'est fixé les buts de développer le réseau de transport public urbain mais aussi, et à son échelon, la mise en place des principes d'aménagement du territoire. Pour ce faire, elle élabore périodiquement des projets d'agglomération qu'on appelle aussi PA, dont les mesures sont mises en œuvre par les communes membres.



Association de communes Mobul 

Quelques chiffres pour Morlon

Déjà perçu

Bus au 1/4h			CHF 31'800,00
Valtraloc	CHF 300'000,00	au lieu de	CHF 450'000,00
Abris-bus	CHF 90'000,00	au lieu de	CHF 140'000,00

Prévu

MD Rte de Broc (estimée CHF 360'000,00)			CHF 240'000,00
---	--	--	----------------

Avant 2024

Après 2024

Frais administratifs
CHF 3'380,00

Frais administratifs
CHF 4'033,00

Pour Morlon, ce sont la traversée du village, la mise en zone 30km/h, le projet de mobilité douce en direction de Broc via le pont de la Sarine qui peuvent être cités comme exemples avec les différents subventionnements déjà perçus ou à obtenir. Les frais administratifs, vous le voyez aussi

dans L'Esprit, étaient avant à CHF 3'380.—/année et ils seront repoussés à CHF 4'033.— selon le budget 2024. Si l'on revient aux projets d'agglomération, ils sont soumis ensuite à l'évaluation de la Confédération qui juge de leur qualité et détermine le degré de subventionnement des mesures proposées. Au fil du temps, les PA Mobul ont obtenu entre 35 et 40% de subventionnement, ce qui reste plus qu'honorable à l'échelle nationale. Plus récemment, le canton de Fribourg a fixé le périmètre de ces agglomérations. Pour la région bulloise, il a identifié que les communes de Broc, Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Morlon, Riaz et Vuadens formaient une agglomération. Dès lors, en 2022 et 2023 des discussions ont eu lieu avec les exécutifs de toutes ces communes pour connaître leur intention de rejoindre l'actuel Mobul, considéré comme le noyau déjà existant de cette éventuelle future agglomération. En gros, il s'agit de garder le même fonctionnement qu'actuellement et d'y intégrer les nouvelles communes. Finalement, Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens ont décidé de rejoindre Mobul, ce dont les communes déjà membres se réjouissent.



Statuts actuels	Statuts effectifs dès le 01.01.2024
Art. 1, al. 2 Mobul constitue une Communauté régionale des transports au sens de la loi sur les transports du 20 septembre 1994 (LTr).	Art. 1, al. 2 Mobul constitue une Communauté régionale des transports au sens de la loi sur la mobilité (LMob) du 05.11.2021 (entrée en vigueur le 01.01.2023).
Art. 11 Il exerce toutes les attributions qui ne sont pas déléguées à un autre organe par la loi sur les communes, la législation sur les finances communales et la loi sur les transports ou par les statuts.	Art. 11 Il exerce toutes les attributions qui ne sont pas déléguées à un autre organe par la loi sur les communes, la législation sur les finances communales et la loi sur la mobilité ou par les statuts.
Art. 13, al. 1 La commission financière est composée de 3 membres.	Art. 13, al. 1 La commission financière est composée de 3 délégués.
Art. 23 ¹ Les communes membres ne peuvent pas sortir de Mobul avant le 31 décembre de la dixième année qui suit sa constitution. Passé ce délai, elles peuvent le faire pour la fin d'une année moyennant un avertissement de douze mois. ² Le membre sortant perd tout droit aux biens et avoirs de Mobul. Les modalités et conditions de sortie d'une commune sont fixées par l'assemblée des délégués.	Art. 23 ¹ Les communes membres depuis la création de Mobul ne peuvent en sortir que le 31 décembre de la dixième année qui suit sa constitution. Passé ce délai, elles peuvent le faire pour la fin d'une année moyennant un avertissement de douze mois. ² Pour toute nouvelle commune admise par Mobul après sa constitution, le délai de sortie sera le 31 décembre de la deuxième année qui suit son entrée dans l'association. Passé ce délai, elle peut le faire pour la fin d'une année, moyennant un avertissement de douze mois. ³ Le membre sortant perd tout droit aux biens et avoirs de Mobul. Les modalités et conditions de sortie d'une commune sont fixées par l'assemblée des délégués.
Art. 26 Les présents statuts abrogent les statuts du 19 décembre 2007, modifiés le 23 octobre 2009, le 6 septembre 2012, le 16 octobre.	Art. 26 Les présents statuts abrogent les statuts du 19 décembre 2007, modifiés le 23 octobre 2009, le 6 septembre 2012, le 16 octobre 2014 et le 8 octobre 2021.

Association de communes Mobul 

Pour que Mobul puisse fonctionner sous cette nouvelle forme, il y a lieu d'adapter les statuts initiaux. Ce sont en réalité des adaptations mineures puisque la structure de cette association ne change pas. Les modifications sont projetées devant vous, elles ont aussi été publiées dans L'Esprit, je ne vais pas en faire lecture mais je réponds volontiers aux questions s'il y en a.

Pas de questions ou remarques.

VOTE POUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES MOBUL

70 OUI
2 NON
5 ABSTENTIONS

La modification des statuts de l'association de communes Mobul est acceptée.

Tractanda 6 : Approbation de la révision des statuts de l'association intercommunale du bassin de la Sionge



Pascal Lauber : Le 24 mai dernier, les membres de l'assemblée des délégué-e-s de l'association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) ont approuvé, quasiment à l'unanimité, la modification des statuts de l'AIS. Comme il s'agit de modifications essentielles, celles-ci doivent encore être avalisées par les treize communes-membres. Je vais donner la parole à notre Vice-syndic pour la présentation des modifications principales.

Patrick Audemars : Tout d'abord, un bref rappel, le bassin intercommunal de la Sionge concerne la step que nous avons à Vuippens, appelée AIS. Nos eaux usées vont se jeter dans cette step qu'utilise Morlon, Bulle, Vuadens, Vulruz, Echarlens, Vuippens, Riaz et différentes communes. La révision des statuts, comme l'a dit notre Syndic, a été présentée à l'assemblée des délégués le 24 mai et a été approuvée par les délégués des différentes communes. Ces statuts vous les avez vus dans L'Esprit. On y a mis les articles qui ont été modifiés, donc je ne vais pas en refaire toute la lecture.

STATUTS



- ▶ Les dispositions de la Loi sur les Communes (LCo) sont applicables aux associations de communes
- ▶ Mise en conformité suite à l'introduction du plan comptable MCH2
 - ▶ Modifications essentielles
 - ▶ Soumis à l'aval des assemblées communales / conseils généraux
- ▶ Basé sur les statuts-types fournis par les services de l'Etat
- ▶ Soumis à l'examen préalable du SCom

Approuvé par l'assemblée des délégué-e-s du 24.05.2023

Ces statuts ont été modifiés conformément à la Loi sur les Communes et son règlement d'exécution. De nombreuses dispositions de la loi et du règlement sont applicables aux associations de communes. Lorsque des modifications touchent au contenu obligatoire des statuts, aux organes ou au règlement de portée générale, celles-ci sont considérées comme essentielles. Les modifications essentielles des statuts de l'AIS touchent principalement à l'introduction de la commission financière comme nouvel organe de l'association ainsi que la rédaction et mise en œuvre d'un règlement des finances. C'est quelque chose qui se fait dans toutes les associations intercommunales. On a précisé quelques attributions de l'assemblée et les critères retenus pour le calcul de la clé de répartition ont été affinés. Effectivement on a un bassin versant qui se développe donc on a aussi dû développer les critères de répartition. Cette clé de répartition est également revue tous les 3 ans. Enfin, c'est un toilettage des statuts qui a été opéré notamment en ce qui concerne les changements de terminologies dûs à l'introduction de MCH2. Vous en avez aussi entendu parler pour la Commune et elle s'applique aussi pour les différentes associations intercommunales ; c'est donc la façon dont on a de présenter les comptes. Avez-vous des questions par rapport à ces statuts ?

Pas de questions ou remarques.

VOTE POUR L'APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN DE LA SIONGE

**75 OUI
0 NON
2 ABSTENTIONS**

La révision des statuts de l'association intercommunale du bassin de la Sionge est acceptée.

Tractanda 7 : Divers

• REPONSE A LA QUESTION DE LIONEL BARBEY

Art. 125

Mesures de circulation temporaires

1 Si une perturbation de trafic, notamment à la suite de phénomènes naturels, d'accidents, des grands évènements ou de construction, nécessite une mesure de circulation, les propriétaires riverains doivent tolérer que leurs terrains et en particulier les routes et chemins soient utilisés temporairement pour maintenir la circulation.

2 La personne qui a causé la mesure de circulation répond du dommage causé au ou à la propriétaire de la route et des frais de cette mesure.

3 La Direction et la Police cantonale coordonnent les mesures de circulation. La police cantonale assure la conduite en situation de mobilité dégradée. L'une et l'autre peuvent déléguer leur compétence à une commune.

Pascal Lauber : Je vais commencer tout d'abord par répondre à une question qui avait été posée la dernière fois par Monsieur Lionel Barbey, et qui demandait si la route provisoire de La Croix ne devait pas faire l'objet d'une mise à l'enquête sur Morlon. On trouve la réponse à cette question à l'article 125 de la Loi sur la Mobilité et il n'est pas nécessaire de mettre à l'enquête une utilisation de route. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a pas de travaux sur ce tronçon de route mais une demande de passage au sens de l'article 125 de ladite loi.

• COURRIER DE LA VILLE DE BULLE AUX RIVERAINS

Conseil communal

Monsieur et Madame
Markus et Erika Geiser
La Croix 3
1638 Morlon

Bulle, le 9 janvier 2023
N°: CEJ-JUVVAL
Canton: K-32 394 Réaménagement quartier Jéricho

Réaménagement du quartier de Jéricho, à Bulle – Assainissement des collecteurs ECEU
Art. RF 174 – Informations

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous mettons à l'enquête publique le vendredi 13 janvier 2023 le dossier des travaux de l'objet cité en energe, qui auront lieu en automne 2023 (sous réserve de modification).

La construction des collecteurs pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux entraînera quelques restrictions et modifications de circulation pour les véhicules souhaitant accéder au quartier de Jéricho. Le chemin du Moléon, depuis les puits de récolte des déchets de type Molok jusqu'à la rue de la Combaz, sera fermé durant environ trois mois. Une piste provisoire permettra aux riverains ainsi qu'aux véhicules de chantier d'accéder au quartier susmentionné pendant les travaux.

Comme vous pouvez le constater sur le plan annexé, il est prévu d'emprunter la route existante sur les articles RF 174, 387 et 403 pour rejoindre la route communale. La parcelle RF 174 vous appartenant, il va de soi que nous réaliserons un constat avant et après travaux de ce chemin privé. Les dégâts éventuels engendrés par les utilisateurs de la piste provisoire seront entièrement pris en charge par la Ville de Bulle.

Pour toutes questions, remarques ou compléments d'information, vous pouvez directement prendre contact avec Mme Julie Camon, Collaboratrice technique, au ☎ 026 919 19 40.

Nous vous remercions d'avance de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

J. Cecard
Jacques Monard



La Secrétaire

A. Fracheboud
Anne Fracheboud

Conseil communal

Monsieur et Madame
Claude et Jacqueline Pugin
La Croix 30
1638 Morlon

Bulle, le 9 janvier 2023
N°: CEJ-JUVVAL
Canton: K-32 394 Réaménagement quartier Jéricho

Réaménagement du quartier de Jéricho, à Bulle – Assainissement des collecteurs ECEU
Art. RF 387 – Informations

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous mettons à l'enquête publique le vendredi 13 janvier 2023 le dossier des travaux de l'objet cité en energe, qui auront lieu en automne 2023 (sous réserve de modification).

La construction des collecteurs pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux entraînera quelques restrictions et modifications de circulation pour les véhicules souhaitant accéder au quartier de Jéricho. Le chemin du Moléon, depuis les puits de récolte des déchets de type Molok jusqu'à la rue de la Combaz, sera fermé durant environ trois mois. Une piste provisoire permettra aux riverains ainsi qu'aux véhicules de chantier d'accéder au quartier susmentionné pendant les travaux.

Comme vous pouvez le constater sur le plan annexé, il est prévu d'emprunter la route existante sur les articles RF 174, 387 et 403 pour rejoindre la route communale. La parcelle RF 387 vous appartenant, il va de soi que nous réaliserons un constat avant et après travaux de ce chemin privé. Les dégâts éventuels engendrés par les utilisateurs de la piste provisoire seront entièrement pris en charge par la Ville de Bulle.

Pour toutes questions, remarques ou compléments d'information, vous pouvez directement prendre contact avec Mme Julie Camon, Collaboratrice technique, au ☎ 026 919 19 40.

Nous vous remercions d'avance de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

J. Cecard
Jacques Monard



La Secrétaire

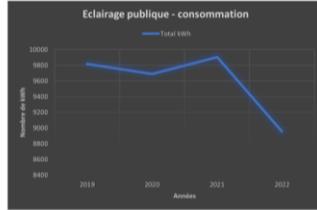
A. Fracheboud
Anne Fracheboud

Pascal Lauber : Je vais ensuite corriger une affirmation par laquelle les riverains n'auraient pas reçu le courrier de la Ville de Bulle. Force est de constater que les propriétaires de la route ont été avisés en date du 9 janvier 2023.

• ECLAIRAGE PUBLIC

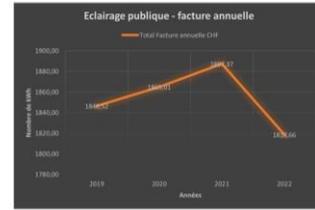
Consommation :

2019 : 9'816 kWh
 2020 : 9'688 kWh
 2021 : 9'905 kWh
 2022 : 8'954 kWh



Coûts :

2019 : 1'847.-
 2020 : 1'865.-
 2021 : 1'887.-
 2022 : 1'819.-

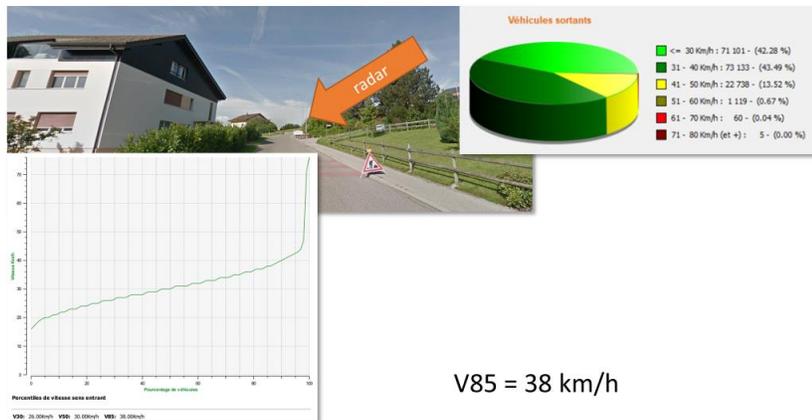


André Grangier : Cela concerne aussi une question de la dernière assemblée. L'éclairage public est éteint dans la commune de minuit à 5h50. Cette mesure avait été mise en place en septembre 2022. Déjà, pour les quatre derniers mois de 2022, on voit qu'il y avait une diminution de la consommation d'environ 10%. Je n'ai malheureusement pas encore les chiffres définitifs de 2023. Le fournisseur Gesa avait augmenté ses prix en 2022 de 6% environ en moyenne. Sur la consommation faite ces dernières années, on voit qu'il y a une certaine diminution, c'est clair. Ce qui sera intéressant c'est de voir l'année prochaine ; je pourrai revenir à la prochaine assemblée avec les chiffres 2023, pour voir la réelle diminution d'énergie. Par contre au niveau des coûts en 2022 Gesa avait augmenté ses prix de 6% en moyenne, je l'ai dit et en 2023 ils avaient augmenté en moyenne d'environ 45%. Probablement qu'en 2023, on aura certainement économisé de l'énergie mais peut-être pas forcément de l'argent. Je reviendrai avec ça à la prochaine assemblée de printemps.

• ZONE 30



Zone 30 km/h élargie?



Samuel Barras : Lors d'une précédente assemblée, l'analyse de la possibilité d'étaler la zone 30km/h en direction de Bulle a été demandée. Afin d'obtenir les données nécessaires à une prise de position sur la faisabilité d'un tel changement et en mesure prévisionnelle, notre radar pédagogique a été installé sur la Route de Bulle durant 6 mois. Les données récoltées montrent une vitesse moyenne à cet endroit de 38 km/h, bien en-dessous des 50km/h autorisés. Après analyse et au vu des résultats obtenus, le Conseil communal estime qu'un élargissement de la zone 30km/h en direction de Bulle est inutile et pourrait même s'avérer contre-productif sur l'ensemble de la zone.

En effet les données au centre du village identifient une situation limite avec des valeurs moyennes enregistrées entre 29 et 30 km/h dans le 30km/h. Le Conseil communal redoute qu'un étalement finalement peu constructif du 30 km/h pourrait avoir un effet négatif sur les comportements des usagers, notamment aux abords de l'école où la sécurité doit être absolument garantie. Pour ces raisons le Conseil communal n'envisage pas, pour le moment, d'introduire une telle procédure qui reste lourde. Contrairement à ce qu'ont pu laisser penser certains articles publiés en fin d'année passée, rappel a été fait par le Service la Mobilité que seule l'expertise après mise en vigueur d'une zone 30 avait été abrogée. Le reste étant toujours de mise à Fribourg.

Béatrice Baud-Wernli : Ça ne fait pas longtemps qu'on habite aux Vanils et je constate qu'en voulant traverser la route qui est juste avant le panneau des 30km/h pour sortir des Vanils, et quand je dis traverser je parle des piétons pas de la voiture, il y a zéro voitures, depuis que j'habite là, qui se sont arrêtées quand j'ai voulu traverser. J'ai exprès observé aussi les enfants qui doivent aller à l'école, ils empruntent souvent directement le semi-trottoir qui longe la ferme mais où toutes les voitures roulent dessus ; il faut quand même le signaler, et je pense que si vous laissez le 50km/h il faut impérativement faire un passage clouté à cet endroit-là, avant l'accident.

Samuel Barras : On en prend note, ce sera analysé.

Liliane Wyssmüller : Pour rappel les services de l'État exigeaient que les deux côtés de la route soient bâtis. C'est le cas aujourd'hui, toujours plus circulation, de nouveaux chantiers, plus d'habitants. Je vous signale qu'il y a déjà eu 5 accidents dont j'ai été témoin avant la zone 30 actuelle. Nous avons bien plus de circulation qu'au centre du village où il y a 30km/h. Votre analyse, je n'y crois rien du tout. Parce qu'il y a des voitures qui passent de 80 à 100 km/h.

Samuel Barras : Est-ce qu'il y a une question ?

Liliane Wyssmüller : Est-ce que vous avez quelque chose à répondre ?

Samuel Barras : Non, les chiffres sont là, je ne les ai pas inventés. La vitesse moyenne enregistrée pendant 6 mois...

Liliane Wyssmüller : On est témoin du contraire. Les voisins sont témoins du contraire.

Samuel Barras : On prend ces moyennes en compte ; cela s'appelle la V85 qui sort ici, c'est à dire la moyenne sans les extrémités, tant vers les vitesses faibles que les vitesses élevées. Pour mettre en place des mesures, on ne peut pas prendre les extrêmes, on est obligé de prendre les moyennes. Et les moyennes sont données ici sur 6 mois. À mon sens c'est une valeur sûre parce qu'il n'y a pas eu d'événement particulier qui aurait fait que l'on roule moins vite à cette période. Cela montre que les gens roulent à 38 km/h à cet endroit, que ce soit en descente ou en montée. Ce sont les données que l'on a par rapport à nos radars et qui sont fiables.

Liliane Wyssmüller : Monsieur Pharisa est témoin de ce que je raconte ou bien ? Il peut en dire quelque chose.

Michel Pharisa : J'ai observé plusieurs fois le radar depuis chez moi et régulièrement des voitures montent à plus de 80km/h. Bien sûr il ne faut pas regarder à 6 heures le matin mais à 11 heures le soir ou à 10 heures le soir.

Liliane Wyssmüller : C'est toute la journée de toute façon.

Samuel Barras : Le radar mesure tout le temps.

Michel Pharisa : Quand les enfants vont à l'école, les camions doivent circuler sur le trottoir parce qu'ils n'arrivent pas à se croiser. Il y a quand même un problème sur cette route.

Liliane Wyssmüller : C'est tous les jours que les camions et les bus doivent emprunter le trottoir. Trouvez-vous ça normal ? En 2015, ça avait déjà été demandé. Je ne crois rien à vos réponses, à votre analyse.

Samuel Barras : C'est notre réponse quand même.

Liliane Wyssmüller : Non mais ce n'est pas clair.

Pascal Lauber : Vous trouvez une date avec Monsieur Pharisa et on peut regarder les relevés du radar. On ne peut pas vous les inventer ces vitesses. Et on a exprès laissé un certain laps de temps parce qu'on allait bien avoir une réaction qui dit que le radar ne fonctionne pas correctement. Et on l'a mis dans les deux sens, 24 heures sur 24. On ne l'a pas mis que l'été, on l'a laissé pratiquement une année pour arriver à la vitesse moyenne de 38km/h. On n'a pas dit qu'il n'y a pas eu de personne qui a roulé à 80km/h, mais il y en a aussi qui roulent bien moins vite. Je vous propose de venir regarder le rapport et vous verrez concrètement ce à quoi ça correspond. Après ça n'enlève pas le fait que des voitures puissent monter sur le trottoir.

Liliane Wyssmüller : Les bus et les camions, pas seulement les voitures.

Pascal Lauber : C'est un peu cette problématique que l'on doit régler, le comportement des automobilistes. Vous avez différentes mesures qui doivent justement chicaner les automobilistes, il y a des chicanes, les rétrécisseurs, ces dos-d'âne aussi qui sont vers vous, Madame Wyssmüller, c'est compliqué de trouver le juste moyen pour qu'il n'y ait personne qui monte sur le trottoir et pour que chacun respecte le code de la route. On voit, il n'y a plus personne qui s'arrête. On dirait que les gens ne peuvent pas s'arrêter et essayer de manœuvrer. Pourtant je crois qu'on l'apprend toujours à l'auto-école. Mais comment agir avec les gens qui montent sur le trottoir. Personnellement, je n'ai pas de solution miracle et mes collègues non plus.

Liliane Wyssmüller : Il y a le 30km/h au milieu du village, il y a beaucoup moins de circulation que cette zone-là. Nous on a tous ceux qui vont à Broc, tous ceux qui se trompent et tous ceux qui vont à Charmey travailler.

Pascal Lauber : La circulation qui a aussi augmenté au milieu du village, parce que les gens, au lieu de prendre la route qui va à Riaz, ils ne veulent plus attendre parce qu'il y a quelques bouchons suivant les heures et ils coupent à Echarlens et reviennent et passent vers la route qui va à Broc ou qui remonte sur Bulle. On a aussi fait les comptages de la route du Village et je me réjouis de voir les résultats des relevés. On pourrait comparer la circulation qu'il y a vers vous où il y avait la mesure et en bas où il y a également le passage des voitures.

Liliane Wyssmüller : Quelle était la réponse de Fribourg ?

Pascal Lauber : Dans les grandes lignes, Monsieur Barras vous l'a expliqué.

Liliane Wyssmüller : Vous avez dit que vous demandiez à Fribourg, vous avez fait quand la demande ?

Samuel Barras : On a fait la demande dans le courant de l'automne. Et ça nous a été rappelé lors d'un séminaire, que les procédures de mise à l'enquête pour une zone 30km/h restaient identiques à ce qui était valable avant. C'est pour ça qu'on n'a pas entamé de procédure pour l'instant. Au vu de ce qu'on a constaté, des 38km/h, on n'a pas entamé de procédure pour élargir cette zone 30km/h.

Liliane Wyssmüller : Donc vous n'avez pas demandé ?

Samuel Barras : On n'a pas déposé de procédure, non.

Liliane Wyssmüller : Vous aviez dit « on va demander à Fribourg ». Alors je ne comprends pas.

Samuel Barras : On avait dit « on va demander à Fribourg » concernant la procédure vu qu'il y avait ces articles qui avaient été publiés et qui disaient que finalement les 30km/h, en gros on pourrait les mettre un petit peu comme on voulait. Lors de ce séminaire, ils nous ont rappelé que la procédure était inchangée pour les demandes de permis pour les zones 30km/h. Ça veut dire qu'on doit faire une expertise préalable, ce que l'on a fait ici, qui devrait être analysée par le Canton. Et le Canton dirait oui ça vaut la peine ou non ça ne vaut pas la peine en prenant d'autres critères qui leur sont propres.

Liliane Wyssmüller : C'est la Commune en premier qui doit donner son préavis favorable ?

Samuel Barras : C'est la Commune qui dépose la demande de zones.

Liliane Wyssmüller : Alors vous ne l'avez pas fait ?

Samuel Barras : Non.

Liliane Wyssmüller : Vous aviez répondu « on va faire la demande à Fribourg ». Monsieur le Syndic m'a répondu « on va faire la demande à Fribourg ».

Pascal Lauber : Si les critères sont identiques à ce qui se fait maintenant, quand on a là, 38km/h dans une vitesse limitée à 50, ça va être compliqué. C'est ce dont vous ne voulez pas vous rendre compte ; ça va être compliqué de descendre la vitesse à 30km/h alors que la moyenne est à 38. Si la moyenne avait été un peu plus haut, c'est clair que cela augmente les chances de succès. Mais quand la vitesse moyenne est à 38km/h dans une route à 50km/h...

Marisa Progin : J'habite justement la Route de Bulle. Je suis très surprise des statistiques, parce qu'habitante, je vois quand même passer les voitures. Après il faut faire quelque chose sur cette route avec ce nouveau quartier de villas, il y a plus d'enfants. J'aimerais que la Commune nous propose des choses. Vous êtes très malins puis je pense qu'il y a des choses à faire, mais on attend un peu sur vous.

Pascal Lauber : On prend acte de la remarque. Je pense que le mauvais accès serait sur la vitesse. Mais peut-être qu'au niveau des chicanes, il y a des choses à mettre en place. On peut encore regarder.

Marisa Progin : Je suis d'accord avec toi, la politesse n'existe pas sur cette route. On passe, on se dépêche de passer parce qu'on voit la voiture arriver, on accélère, ça s'engueule, c'est très spécial cette route.

Pascal Lauber : C'est sur l'ensemble du tronçon, ça existe aussi en bas. Et vers l'école, il y a aussi des gens qui vont sur le trottoir franchissable alors qu'il y a les panneaux enfants. Je ne pense pas qu'il faut se focaliser sur la vitesse. Mais du côté d'autres mesures, on pourra encore regarder.

Béatrice Baud Wernli : Je constate quand même qu'il y a beaucoup de personnes qui utilisent cette route pour se rendre à Broc. On est en train de voter ou de regarder pour améliorer le pont, je me demande si ça ne serait pas une meilleure solution de tout simplement faire de cette route une route cyclable voire aussi pour les piétons. Parce que personnellement aller marcher là en bas alors que c'est quand même un endroit aussi qui est joli pour aller dans la forêt de Bouleyres et tout, c'est quasiment impossible, en tout cas pas avec des enfants ni avec des chiens. En l'occurrence, est-ce qu'il y aurait une possibilité peut-être aussi de couper un peu là-bas ? Ce qui nous couperait beaucoup de circulation et nous enlèverait beaucoup de problèmes sur ce bout. Encore en plus, vous dites on est à 38 km/h, Fribourg n'est pas trop d'accord, on vient de mettre le Boulevard de Pérolles à 30km/h à Fribourg, je pense que Morlon est un peu plus petit que le Boulevard de Pérolles.

Pascal Lauber : Je réponds volontiers. C'est bien d'être nouvelle et de prendre la parole parce que ça nous reconforte et ça va exactement dans le même sens que ce qu'on a déjà fait. Pour la Route de Broc, il y a un projet de mobilité douce qui figure dans le plan d'agglomération, donc ça a déjà été un peu réfléchi, pas affiné bien entendu. Mais quand ça passe dans le plan d'agglomération, ça veut dire qu'il y a des subventions de la Confédération. On a commencé à travailler un peu sur ce dossier qui relierait le pont de Broc au village, en essayant de pouvoir sécuriser l'accès de la mobilité douce. On n'a rien fait sur l'année 2023, mais pour une raison bien précise. C'est parce qu'on doit faire l'analyse du pont. Et le pont, comme vous le dites justement, on ne sait pas s'il sera encore utilisable ou s'il y aura un tonnage dessus. On s'est dit que l'on n'allait pas travailler dans n'importe quel sens et dépenser beaucoup d'argent alors que l'on ne sait pas ce qui va se passer. Mais il y a plusieurs réponses possibles quant à l'utilisation du pont. Peut-être qu'il ne serait plus pour les véhicules, le pont est quand même là et il pourrait fonctionner pour la mobilité douce, peut-être que cette route serait fermée. On a appris l'existence d'un projet au niveau du Canton, on en a parlé aussi lors d'une précédente assemblée, avec le chemin de vélos qui relierait les points touristiques principaux reliant notamment Broc à Morlon. Donc sur la Route de Broc, on est en attente de l'analyse du pont. Pour le Boulevard de Pérolles, heureusement que ce n'est pas chez nous et il n'y a pas que le Boulevard de Pérolles qui a été mis à 30km/h, il y a toute une partie de la ville. Mais le but principal était de fluidifier le trafic et non pas la sécurité de piétons.

Marisa Progin : Je ne sais pas si je suis dans le tir, je vais parler d'autre chose mais c'est sur ce tronçon. Ce nouveau logement qu'ils sont en train de faire en-dessus, la villa qui a été détruite et ils ont fait un petit immeuble. J'étais contente ce matin de voir qu'il y a enfin un panneau d'interdiction de parquer. Parce que les véhicules du chantier se parquaient sur un arrêt de bus où il y a des enfants qui prennent le bus. Est-ce que vous avez réagi, vous, la Commune ?

Pascal Lauber : On a réagi de très nombreuses fois. Le chef de chantier est un ancien Morlonais, ça ne change rien à la donne mais ce n'est pas plus facile. On est intervenu pour l'arrêt de bus, le trottoir et on continue d'intervenir. Même ces jours où il y avait des voitures qui étaient arrêtées avant l'endroit où descendent les usagers du bus quand on vient de Bulle sur Morlon.

Marisa Progin : Donc vous êtes attentifs, c'est bien.

Michel Pharisa : J'ai une petite question. Ils ont fait ce nouvel immeuble, comment ils ont pu avoir l'autorisation pour sortir de cette route ? Ils vont devoir sortir sur la route où il y a un arrêt de bus. Moi quand j'ai construit, ils n'ont jamais voulu me donner l'autorisation de sortir sur la route. Mais là comme par hasard ils ont obtenu l'autorisation de sortir sur la route.

Pascal Lauber : On dévie de la zone 30km/h et du sujet actuel mais je réponds volontiers. Ils bénéficient du droit acquis. C'était déjà le cas pour le propriétaire précédent, ils peuvent bénéficier de la sortie identique.

Michel Pharisa : Ce n'était pas aussi près de la route que maintenant. Maintenant ils sortent du garage, ils sont sur la route.

Pascal Lauber : Le locataire se parquait aussi tout au bord de la route.

Michel Pharisa : Oui mais il y avait un garage et une monstre place devant. Là ils ont utilisé carrément toute la place.

Pascal Lauber : C'est le Service de la mobilité qui donne son feu vert aussi.

Michel Pharisa : En tout cas, ça ne devrait pas sortir sur un arrêt de bus. Ils devraient trouver l'arrêt de bus ailleurs.

Pascal Lauber : Mais il sort après l'arrêt de bus.

Michel Pharisa : Quand le bus est arrêté, il a le devant du bus sur la sortie de l'immeuble.

Pascal Lauber : La sortie sera plus haute. Peut-être pas maintenant avec les travaux mais elle est juste plus haute.

Christiane Comte : Le 30km/h aurait dû être jusqu'à la sortie de Morlon. Parce que les voitures montent très vite parce qu'elles ont la priorité et ceux qui descendent foncent parce qu'ils veulent aussi descendre, c'est toujours très dangereux. Maintenant vous avez les camions ; j'ai demandé à Monsieur Barras de faire quelque chose quand ils commençaient les travaux, ils ont mis des bâches où on avait aucune visibilité. J'ai dû téléphoner et demander à Monsieur Mauron à Fribourg de faire venir enlever les bâches parce que je ne pouvais pas sortir de manière sécurisée de chez moi. On accepte mais il faut leur mettre des amendes ou il faut faire quelque chose parce que tous les jours, vous avez même les voitures à l'heure actuelle, qui sont garées et qui sont sur le trottoir. Je suis handicapée, je dois descendre du trottoir, marcher sur la route pour pouvoir continuer. Il n'y a aucun respect pour les personnes handicapées, aucun respect pour les enfants. Le jour où un enfant sortira du bus et se fera tuer, ça se passe dans les autres pays mais pas ici en Suisse. C'est ce que l'on commence à réaliser, il faudrait quand même aussi ouvrir les yeux.

Pascal Lauber : Je vous réponds pour la zone 30km/h, on a déjà eu cette question. Vous savez qu'on a demandé la zone 30 qui était bien plus haut que ce qui a été accordé. Je pense même plus loin que ce que vous pouvez imaginer maintenant et cela nous avait été refusé en disant que les voitures garderaient une vitesse de 30km/h sur une distance qui était réduite. Pour le chantier, je pense que vous avez réagi juste. C'est la police qui peut réparer. Nous, la Commune, on intervient quand ils sont sur l'endroit public. Mais même quand ils sont sur un endroit public comme l'arrêt

de bus, on a de la peine. Ça fonctionne quelques jours, on va dire à quelques heures de la journée des fois et après ça ne fonctionne plus et ils se remettent là-bas.

Christine Comte : Le problème aussi c'est que nous avons un chemin privé qui est Route de Bulle et ils sont persuadés qu'ils ont le droit de garer là, de tourner avec les camions, de mettre les camions là pour utiliser leur chantier. Je pense que l'architecte qui venait de Morlon devait savoir qu'il y avait quand même un minimum de respect à avoir avec les anciens concitoyens.

- **AIDES COMMUNALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Aides communales pour l'efficacité énergétique
Tous ensemble, économisons l'énergie

Mesure	Détails	Conditions
 Conseil au Programme Bâtiments	Conseil gratuit par un spécialiste pour l'amélioration énergétique de votre bâtiment	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil
 Changement de fenêtres	Subvention communale pour le remplacement de vos fenêtres 90% / fenêtres change	Remboursement sur facture pour le remplacement des fenêtres existantes par du triple vitrage
 Remplacement des chauffages fossiles et chauffages électriques	Conseil gratuit pour le remplacement de votre chauffage fossile et subvention communale de 1'000.- en cas de réalisation	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil. Elle octroie une subvention sur facture en cas de réalisation
 Installation solaire photovoltaïque & thermique	Engagements communaux efforts et subventions pour les panneaux thermiques de 1'000.- à 1'400.-	Détail d'une subvention sur facture avec indication de la puissance des modules thermiques
 Installation d'un chauffe-eau thermodynamique (en remplacement d'un boiler électrique)	Subvention communale pour le remplacement d'un boiler électrique par un chauffe-eau thermodynamique à hauteur de 1'500.-	Détail d'une subvention sur facture
 Borne de recharge pour véhicule électrique	Subvention communale de 20% sur l'installation d'une borne Max 700.-	Détail d'une subvention sur facture avec copie du formulaire DTI envoyé au gestionnaire de réseau
 Installation d'un robot tondeuse	Subvention communale de 20% sur l'installation d'un robot tondeuse Max 100.-	Détail d'une subvention sur facture

 Commune de Morlon  Le Programme Bâtiments

Laura Pasquier : Chères citoyennes, chers citoyens, c'est à mon tour de prendre la parole pour vous présenter 3 divers. Je commence par les aides communales pour l'efficacité énergétique. Vous connaissez déjà les principales mesures et il y a une nouveauté pour l'année 2024 puisque la Commune va subventionner l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique en remplacement d'un boiler électrique à hauteur de CHF 1'500.— sur présentation d'une facture. Je ne passe pas en revue les autres mesures vu qu'elles n'ont pas changé et que ce sont les mêmes que l'année dernière.

- **ESPACE SENIOR**



Laura Pasquier : Je poursuis avec les seniors. Comme vous le savez les activités seniors battent leur plein. Vous trouverez d'ailleurs une petite rétrospective dans le journal de L'Esprit que vous avez reçu dernièrement avec les photos des différentes activités. Au vu du succès rencontré durant cette année, la commission senior en accord avec le Conseil a décidé de créer un espace senior dans le local de l'ancienne poste. Celui-ci nous permettra une meilleure autonomie dans l'organisation des activités, des ateliers et aussi de créer un coin convivial pour les seniors. Donc pour vous le présenter et le faire connaître nous vous convions à l'inauguration de ce local qui aura lieu mercredi prochain le 20 décembre où on vous servira un petit thé et un vin chaud.

- **DEFIBRILLATEUR**

Installation d'un défibrillateur
au bureau communal



- Une instruction de 45 minutes sera donnée au bureau communal **le jeudi 11 janvier à 19h00.**
- En cas d'intérêt, merci de vous inscrire au bureau communal jusqu'au **lundi 8 janvier (max. 20 personnes).**



Laura Pasquier : Je termine par l'installation d'un défibrillateur. La Commune a choisi d'installer un défibrillateur devant le bureau communal, vous l'avez certainement déjà vu. Pourquoi est-ce que

nous avons fait ce choix ? Le rôle d'un défibrillateur est de fournir un choc électrique à une personne en arrêt cardiovasculaire afin de rétablir le rythme cardiaque normal. L'arrêt cardiaque doit être traité dans les premières minutes. En effet après 3 minutes, les chances de survie sont inférieures à 50 %, il faut donc que l'accès soit rapide. Le bureau communal par sa localisation plutôt centrale et bien connu de tous permet donc un accès rapide. Pour connaître les gestes qui sauvent, nous vous proposons une petite instruction de 45 minutes qui sera donnée au bureau communal le jeudi 11 janvier à 19 heures. En cas d'intérêt merci de vous inscrire au bureau communal jusqu'au 8 janvier.

- **100 ANS DE GILBERT BASSET**



Dossiers d'ordre public



Pascal Lauber : Cette année c'était au tour de Gilbert Basset de fêter ses 100 ans. Avec Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella et notre secrétaire communale, nous sommes allés lui rendre visite, cet été, au Foyer St-Joseph. Puis nous avons partagé un repas au Restaurant Le Gruyérien avec l'ensemble du Conseil afin de fêter dignement ce passage en tant que doyen de la Commune. Monsieur Basset a choisi de mettre fin à ses jours en utilisant les services d'Exit et nous a quitté le 23 novembre dernier.

- GOYA ONDA



Aménagement du territoire

Plan directeur cantonal

- Fiches de projets
- Identification de toutes les contraintes
- Consultation publique
- Examen préalable de la Confédération

Pascal Lauber : Pour terminer les divers officiels, je reviens brièvement sur le plan directeur cantonal. Vous savez certainement tous que la fiche Goya Onda a été retirée. Le rapport de synthèse de l'Etat ensuite de l'examen préalable devraient bientôt nous parvenir. Il est maintenant temps de vous écouter au sujet de vos questions.

Gérard Poffet : J'avais une question un peu plus générale par rapport au projet de fusion des communes de la Gruyère. Est-ce que ce projet est encore en vie à quelque part ou est-ce qu'il a été abandonné ? Est-ce que vous avez une idée de ce qui nous attendrait ou d'une quelconque fusion qui pourrait concerner Morlon.

Pascal Lauber : Il y a une étape qui est à mon avis quasiment certaine, c'est l'avis des citoyens. C'est piloté par l'Association Régionale de la Gruyère. Malheureusement il n'y a aucun de nous qui fait partie du comité, on n'a qu'un délégué. Une analyse complémentaire se fait par cette association intercommunale, je ne sais pas si le planning va être tout à fait respecté, mais l'idée c'était de faire une votation durant l'année 2024. Il me semble que c'était plutôt avant l'été, je me retourne vers le journaliste qui me fait oui de la tête. Donc le planning, à mon avis, n'a pas changé et un dimanche on va être tous appelés à aller donner notre avis sur la poursuite de ce projet. Tant qu'il n'y a pas eu l'avis des citoyens, ce projet est encore en vie.

Gérard Poffet : Merci beaucoup. Est-ce qu'on a une préparation par rapport à cette décision relativement importante pour la Commune de Morlon ?

Pascal Lauber : Il y a un flyer qui a été édité et chaque commune doit en avoir quelques-uns. Passez ou téléphonez à la Commune pour savoir si on en a et on vous en donne volontiers un exemplaire. Mais il y aura bien entendu, pour le vote, la préparation via l'ARG, de la documentation avec les informations nécessaires.

Gérard Poffet : Et au niveau communal ? Une préparation de la Commune, le Conseil communal avec sa population, une discussion sur les avantages et inconvénients, est-ce qu'on y va, est-ce qu'on n'y va pas. Est-ce que c'est prévu une préparation ?

Pascal Lauber : Pas avant la votation. Parce que finalement, je pense que si l'avis du citoyen est non à 80%, je ne suis pas sûr qu'il y aura une réelle volonté politique de continuer le processus de

fusion. Celui-ci risque d'être remanié et peut-être qu'on ne parlera plus d'une Commune unique mais de différentes régions. Il y a différentes pistes qui vont être étudiées après le vote des citoyens. L'idée était d'avoir l'avis des citoyens quant à la poursuite plus détaillée du projet sur les quelques modifications sans entrer dans le détail de chaque modification pour chaque Commune.

Gérard Poffet : Vous permettez, j'insiste quand même. Pour pouvoir voter il faut avoir une certaine idée de ce qui nous attendrait pour une solution ou pour une autre. Et là quand je parle de préparation c'est à ce titre-là. Est-ce que la Commune, vous-mêmes, ses citoyens se préparent par rapport à cette votation ou pas ?

Pascal Lauber : Ce qui est prévu d'être organisé via l'ARG, ce sont des informations dans les différentes régions avec bien entendu la population qui est libre d'y assister. Mais il y aura aussi c'est sûr, de la documentation qui va vous être mise à disposition. Et après je ne sais pas qui fera partie de la présentation du projet de fusion pour aller dans les sous-régions. C'est trop tôt, on n'a pas eu d'info de ce côté-là.

Gérard Poffet : Merci.

Christiane Jost : Je suis quand même étonnée quand vous dites devant l'immeuble qu'on construit et toutes ces voitures qui se garent n'importe où et n'importe comment, « on leur dit, on leur dit, on leur redit » mais il faut être plus sévère, ce n'est pas de dire. C'est comme à des enfants, on leur dit 50 fois la même chose mais si on n'est pas un peu ferme, il ne se passe rien.

Pascal Lauber : A part la police qui peut mettre une amende parce qu'ils sont mal parqués, je ne vois pas tellement.

Christiane Jost : Alors c'est vous qui devriez appeler la police en disant que tous les jours ils sont mal parqués.

Pascal Lauber : Ou n'importe qui peut le faire.

Christiane Jost : Avant qu'ils construisent, on avait fait opposition et on a toujours dit que ce serait impossible qu'il y ait des camions et des voitures qui se garent là. Ce n'était pas possible d'office. Donc là non plus on n'a rien fait.

Pascal Lauber : Il fallait bien qu'ils trouvent une solution pour pouvoir faire leur travail.

Christiane Jost : Ce n'est pas une raison pour prendre la place des enfants quand ils attendent le bus. C'est quand même la Commune qui est responsable. Le jour où il y aura un enfant qui a un accident, comment vous allez réagir ?

Pascal Lauber : Je ne sais pas mais il ne faut pas exagérer non plus. Ce n'est pas tout le temps, je prends aussi le bus et je n'ai pas vu une fois à l'heure où les enfants devaient descendre, qu'ils ne pouvaient pas le faire sur le parvis sécurisé.

Christiane Jost : Ça moi je peux vous dire que oui.

Pascal Lauber : N'hésitez pas à téléphoner à la police parce que si ce sont des élus communaux qui vont passer le matin tôt et qu'ils ne vont pas rentrer, on ne va pas revenir 6 fois dans le village

pour voir s'il y a quelque chose. Donc n'hésitez pas à appeler la police et à prendre aussi vos responsabilités comme tout un chacun devrait le faire.

Christiane Jost : D'accord mais vous venez de dire « on surveille, on leur dit, on leur redit » mais ça ne suffit pas de dire ça. Il faut être plus sévère.

Pascal Lauber : Ce n'est pas à nous la sévérité mais c'est égal. Voilà, je ne vais pas reparler plus longtemps de ce sujet.

Alain Publio : Juste peut-être pour revenir sur la slide qui concernait la fiche du plan directeur cantonal donc relative au projet Goya Onda, pour bien comprendre, on en est à quel niveau ? Donc on attend le retour de l'enquête préalable que vous aviez sollicitée ou est-ce que vous en avez demandé le retrait ? C'est ma première question. Puis la deuxième, ce serait de savoir si le promoteur s'est manifesté auprès de l'autorité communale pour un quelconque autre désir ou projet ?

Pascal Lauber : Personne ne s'est manifesté auprès de l'autorité communale, ni le Canton ni le promoteur. On a appris comme tout un chacun par la presse que c'était la Confédération qui avait demandé au Canton de retirer la fiche de projet. Et voilà l'information que l'on a aujourd'hui. Le plan directeur cantonal a été montré au Grand Conseil et là en tant que député je peux juste confirmer que la fiche de Goya Onda ne figure plus sur la correction du plan directeur cantonal. Mais il doit y avoir le préavis de synthèse qui doit revenir dans tous les cas à la Commune. On ne l'a pas encore reçu et on n'a pas d'information de quand on va le recevoir.

Alain Publio : Donc en l'état pas la possibilité de retirer, vous décidez d'attendre ?

Pascal Lauber : Même s'il est retenu, il y a le préavis de synthèse qui va arriver.

Alain Publio : D'accord, merci.

Florence Quinn : J'ai une petite question par rapport Mobul, je me demandais si Morlon en tant que commune membre avait son mot à dire par rapport à certaines décisions comme les horaires ? Ce n'est pas pour discuter en détail des horaires maintenant, mais je me demandais simplement s'il y avait des demandes qui pouvaient être faites parce qu'on est assez mal desservi à Morlon depuis décembre 2022 quand il y a eu les changements d'horaires et spécialement le week-end. Quand on revient en train, on doit attendre 28 minutes pour un bus sur Morlon.

Samuel Barras : Chaque commune membre de Mobul siège au comité de direction, donc c'est notre cas. Effectivement c'est un problème connu ces horaires, ça va être corrigé. Ce n'est pas si simple parce que si vous vous rappelez avant cette correction, avec le retard assez fréquent des bus en direction de la gare, les gens loupèrent le train ce qui était sujet à beaucoup de plaintes. Et c'est pour ça qu'on a finalement modifié cet horaire qui, c'est vrai, n'est pas très agréable surtout au retour, mais c'est quelque chose qu'on connaît. Et n'hésitez pas à écrire à Mobul si vous constatez ce genre de chose, c'est pris en compte et on essaie de corriger au mieux pour justement que les changements se fassent le mieux possible.

Adrian Schwizer : Je voulais savoir s'il y a des nouvelles par rapport à ce parcours cycliste qui était prévu dans la Gruyère, est-ce qu'il y a des nouvelles ?

Pascal Lauber : Aucune nouvelle par rapport au programme cycliste jusqu'à maintenant. Samuel vous en avez parlé à Mobul ?

Samuel Barras : Non, à Mobul pas. On avait demandé un retour lors d'une coordination au Service de la mobilité, ça nous avait été promis en septembre, on n'a toujours rien. Il faut qu'on les relance pour voir où ils en sont par rapport à leur étude. Mais pour l'instant rien du tout.

Adrian Schwizer : Et on connaît l'horizon, est-ce que vous avez une idée de quand est-ce que le projet va éventuellement évoluer ou pas ?

Samuel Barras : Non, aucune idée.

Pascal Lauber : Je ne vois plus de mains se lever, je vais pouvoir clore la séance mais avant j'aimerais adresser un sincère merci aux personnes s'investissant pour la Commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leurs activités et leurs engagements tout au long de l'année. Je remercie également mes collègues, Patrick, Laura, Samuel et André pour tout le précieux travail accompli durant cette année 2023. Merci pour votre attention et votre présence et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et surtout une excellente santé. Merci et bon retour chez vous.



Merci de votre attention.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h44.